

Abus et violences sexuelles : l'Église franchit un nouveau pas à Tours

Un prêtre tourangeau a été reconnu coupable d'abus sexuels sur mineurs, des années 1960 à 1980, par le Tribunal pénal canonique national. Une reconnaissance attendue et saluée par les victimes qui ont témoigné à Tours, lors d'une conférence de presse conjointe avec le diocèse.

Laurence Faure

Publié le 29/11/2024 à 18h02, mis à jour le 29/11/2024 à 18h14 • Lecture 6 min.



Victimes du collectif des Voix libérées, avec Marie Derain de Vaucresson, présidente de l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr). • LUCIE MACH / LA VIE

« C'est un soulagement incroyable. » « Nous sommes reconnus victimes ; il est reconnu coupable. » Benoît, quinquagénaire au regard droit, ne cache pas son émotion, tout comme Gilles, également victime de dizaines de viols commis par le père Bernard Tartu alors qu'ils étaient membres de la manécanterie des Petits Chanteurs de Touraine, un chœur de jeunes garçons monté par ce même prêtre dans les années 1950. Malgré un long « combat » décrit comme « semé d'embûches », le très actif collectif de victimes du clerc, appelé « Voix libérées », vient d'obtenir une reconnaissance pénale et institutionnelle significative de la part

de l'Église de France, trois ans après la publication des travaux conduits par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase).

A lire aussi : Après le rapport accablant de la Ciase, pourquoi y a-t-il si peu de suites judiciaires ?

Au terme de 18 mois de procédure, le Tribunal pénal canonique national (TPCN), instance ecclésiastique créée par l'Église de France en décembre 2022 selon les recommandations de la Ciase, a ainsi reconnu ce prêtre coupable « *d'abus sexuels sur mineurs* ». Il s'agit d'une des premières décisions d'envergure de cette instance ecclésiastique créée en particulier afin de « dépayser » les causes traitées des diocèses concernés. La sentence a été annoncée publiquement à dessein, le 29 novembre 2024, lors d'une conférence de presse à plusieurs voix, par Vincent Jordy, archevêque de Tours, dans l'ancien carmel tourangeau aux pierres blanches devenu aujourd'hui maison diocésaine.

Le prêtre incriminé, aujourd'hui octogénaire, faisait l'objet de mesures conservatoires de la part de l'évêque de Tours depuis l'été 2020. Ses victimes dénoncent – depuis 2006 pour la première ayant témoigné publiquement – des agressions sexuelles et viols perpétrés au sein de la « Mané » entre les années 1960 et 1980. Il est désormais sous le coup de peines canoniques : interdiction perpétuelle de la célébration publique de tout acte liturgique et de tout sacrement et sacramental à l'exception du droit de célébrer la messe seul en privé ; interdiction perpétuelle d'exercer tout ministère d'accompagnement spirituel de personnes mineures ; assignation à domicile dans un lieu désigné par l'évêque responsable.

A lire aussi : Deux ans après le rapport de la Ciase : entre impatience et optimisme, un bilan contrasté

Dans le cloître baigné de lumière, regrettant que la sanction ne soit pas allée jusqu'au renvoi de l'état clérical, Gilles confie néanmoins être satisfait : « *Ça n'a pas été simple, mais aujourd'hui, c'est la fin d'un combat.* » Témoignant avoir pensé au suicide « *tous les jours* » pendant plusieurs années, il décrit un long et difficile parcours de reconstruction jusqu'à ce jour. Benoît, lui, évoque de l'« *apaisement* », « *également grâce à la prise en charge exceptionnelle de l'Inirr* ». Cette autre récente institution créée à la demande des évêques de France en 2021, l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation, est chargée d'accompagner les victimes mineures de violences sexuelles dans l'Église qui la saisissent. Ce qu'ont fait huit victimes de l'abbé Tartu, qui ont obtenu réparation, notamment financière.

Plus inédit, le collectif va désormais mettre en place, toujours aux côtés de l'Inirr, des démarches de réparation collective, « *nombreuses, variées et ambitieuses* », a spécifié sa présidente, Marie Derain de Vaucresson, également partie prenante de la conférence de presse. Parmi ces dernières, une demande, déjà lancée, de rencontre officielle avec le pape François, la pose d'une plaque mémorielle en préparation avec le diocèse de Tours, des projets d'écriture mémorielle.

Plusieurs étapes de reconnaissance

Le collectif « Voix libérées » recense à ce jour 21 victimes déclarées sur les quelque 1 000 petits chanteurs qui ont fréquenté le chœur sur plusieurs décennies. « *Mais encore hier, jour de la publication de la sentence dans un communiqué de presse du diocèse, nous avons reçu le témoignage d'une personne se disant également victime*, précise Christian Guéritauld, coordinateur du collectif. *D'autres pourraient se manifester.* »

Pour celles qui ont pu être entendues par la justice civile, lors des enquêtes conduites respectivement en 2019 et 2021 à la demande du parquet de Tours, après que neuf plaintes au total ont été déposées en gendarmerie, l'âge moyen des jeunes garçons à l'époque des faits se situe à 10 ans. Si ces plaintes ont dû être classées sans suites en raison de la prescription des faits, elles auront néanmoins permis « *l'expression de la parole des victimes devant une autorité judiciaire* », a tenu à préciser, devant la presse, Catherine Champrenault, présidente de l'association France Victimes 37, chargée à l'époque par le procureur de Tours, d'accompagner les victimes dans la réception de ce verdict.

Les enquêtes avaient réuni « *des charges très importantes de culpabilité à l'encontre de Bernard Tartu* », a également notifié cette ex-procureure générale du parquet de Paris. Au cours des auditions, le prêtre avait notamment reconnu une partie des faits (des attouchements sexuels) tout en justifiant certains actes par des pratiques et raisons pseudo-médicales (perpétrés dans le cadre de l'infirmerie de la chorale). « *Cette procédure permettait néanmoins de les reconnaître comme victimes*, a conclu Catherine Champrenault. *Si les faits n'avaient pas été prescrits, ils auraient donné lieu à des poursuites judiciaires à des réquisitions et certainement une peine d'emprisonnement.* »

A lire aussi : « L'ampleur des violences sexuelles était connue à Rome depuis le début du XXe siècle »

Désormais, la sentence de culpabilité selon le droit pénal de l'Église, rendue par le TPCN, vient leur apporter une reconnaissance publique et institutionnelle, de fait. D'autant que dans cette affaire, qui relève d'abus et violences sexuelles sur mineurs, donc selon le droit canonique, d'une procédure pénale réservée à Rome, le dicastère pour la doctrine de la foi a souhaité lever la prescription également en vigueur selon le droit de l'Église, afin qu'une procédure pénale puisse être déclenchée. Il a également autorisé l'évêque, Vincent Jordy, à saisir le TPCN, nouvellement créé, ce que l'évêque fit au printemps 2023, après avoir repris l'affaire à son arrivée au sein du diocèse en 2020.

Un nouveau pas dans le traitement des affaires de violences sexuelles dans l'Église ? « *Oui, on peut le dire*, note l'archevêque de Tours, également vice-président de la Conférence des évêques de France. *Parce qu'il nous semble important également en tant qu'évêques de pouvoir donner un certain*

nombre de repères dans la communication et l'information concernant les affaires d'agressions sexuelles. On sait bien que le silence est quelque chose qui peut tuer. Il s'agit de bien discerner sur ce qui peut être dit ou non. Mais il est parfois nécessaire d'informer les fidèles afin qu'ils sachent de quoi il retourne. »

Et d'ajouter : « Cela montre que la détermination des évêques de France est présente, ainsi que l'efficacité permise par l'institution du TPCN. Je suis heureux que cette affaire ait pu être traitée jusqu'au bout. Et que les victimes comprennent qu'elles le sont aujourd'hui officiellement. »

« Cela renvoie un message essentiel aux victimes »

« Il y a eu beaucoup de critiques sur le travail de la Ciase, réagit encore Benoît. Mais on voit aujourd'hui qu'il porte des fruits. Cette reconnaissance est essentielle... Nous avons été considérés comme des menteurs par certains pendant des dizaines d'années. Certains parmi les victimes n'arrivent pas à dépasser le traumatisme de leur souffrance plus de 30 ans après les faits. La publication de cette sentence par l'Église peut permettre à d'autres potentielles victimes d'assumer et d'exprimer ce qu'ils ont vécu. Ces affaires, on n'en parlait pas avant, et l'Église a eu le courage de se mettre face à ses responsabilités. »

« Le TPCN a le mérite de permettre à son niveau de contribuer à la clarification des choses et à l'établissement de la vérité, analyse quant à elle Marie Derain. On arrive à une cohérence globale. Cela renvoie un message essentiel aux victimes, de prise en compte de leur point de vue, comme celui de tous les autres protagonistes de cette affaire. C'est aussi le résultat d'un travail collectif à plusieurs niveaux qui a été extrêmement constructif. » Sans oublier de relever « l'amitié et les liens forts » qui se sont noués au sein du collectif Voix libérées, réunissant, depuis sa création fin 2021, 74 personnes, parmi lesquelles des victimes déclarées, mais aussi d'anciens petits chanteurs présents en soutien, des proches des victimes, parfois des parents.

Un désir d'avancer

De fait, les t-shirts marron (membres du collectif et victimes souhaitant rester anonymes durant la conférence de presse) et les t-shirts bleus (ceux qui témoignent publiquement) se mêlent et s'épaulent avec pudeur et émotion. Si des tensions et des incompréhensions ont été vécues ces dernières années au cours du processus entre le diocèse et le collectif, sont évoquées par les uns et les autres, la recherche commune d'apaisement et de réponses transparait à travers cette conférence de presse qui, de l'avis de plusieurs protagonistes présents, « *tient aussi lieu de démarche de réparation et de reconnaissance* ».

Et maintenant ? Plusieurs personnes victimes présentes témoignent de leur désir d'avancer, mais aussi de peser, en tant que collectif, au sein de la société, à travers

différentes actions de prévention déjà lancées, en lien avec le diocèse local mais aussi avec les milieux scolaires, à travers leur association sœur « Voix libérées de Touraine ». « *Nous avons le désir de faire quelque chose de ce qui a été vécu au sein de notre collectif*, observe Christian Guéritauld, qui évoque aussi de futurs projets de chants au sein de l'association. *On va se relever pour que ce qui a été déchiré puisse se reconstituer.* »